

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

PROCÈS-VERBAL

Date : le 16 décembre 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- B. Couturier, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère
- A. Noël, conseillère

Absents / Absentes :

- R. Arseneau, conseiller

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M-A Godin, directeur services aux citoyens
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior
- B. Robichaud, avocate municipale
- V. Poirier, directeur de la croissance et du développement
- É. Dilhac, gestionnaire des initiatives de croissance municipale
- K. Kirk, Analyste financière

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Que l'ordre du jour soit approuvé avec l'ajout des points

11.1 - Présentation - Budget 4e trimestre; et

12.5 - Procédures juridiques - Birch Grove Ltd.

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

Aucun item pour ce point.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 18 novembre 2025

Proposé par J. Olivier, maire suppléant

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 18 novembre 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 19 novembre 2025

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 19 novembre 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.3 Séance extraordinaire publique tenue le 25 novembre 2025

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 25 novembre 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.4 Séance extraordinaire publique tenue le 9 décembre 2025

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 9 décembre 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseillère A. Noël

La conseillère Noël présente son rapport et fait état des rencontres de comités auxquelles elle a participé depuis son dernier rapport, daté du 21 octobre. Elle profite également de l'occasion pour féliciter les personnes ayant organisé la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël tenue à Robertville.

8.2 Conseillère B. Couturier

La conseillère Couturier présente un suivi des rencontres auxquelles elle a participé depuis son dernier rapport. Elle souligne la participation de certains membres du conseil et de l'administration à titre de bénévole pour l'Opération Nez rouge. Elle conclut en indiquant que le comité culturel a pris en charge l'organisation de l'édition 2026 du Carnaval du Siffleux.

8.3 Conseiller G. Frenette

Le conseiller Frenette présente son rapport des rencontres et activités auxquelles il a participé depuis son dernier rapport, en date du 21 octobre. Il mentionne également qu'il siège, à titre personnel, sur le comité de la Maison des arts et fait mention des ateliers prévus en 2026.

8.4 Conseillère M. Larivière

La conseillère Larivière présente un survol des activités et des comités auxquels elle a participé depuis son dernier rapport. Elle mentionne également qu'elle a représenté le conseil municipal au premier Sommet provincial sur l'apprentissage tout au long de la vie, tenue à Moncton.

8.5 Maire suppléant Olivier

Le maire suppléant Olivier fait le point sur les activités et comités auxquels il a pris part, en son nom ou au nom du maire, depuis la présentation de son dernier rapport. Il conclut sur une note d'humour en présentant une carte de Noël contenant des souhaits pour chacun des secteurs de Belle-Baie et en souhaitant de très belles Fêtes aux employés municipaux, aux élus et aux résidents.

8.6 Maire Guitard

Le maire Guitard présente son rapport de maire, couvrant la période débutant le 18 novembre.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATION

Le directeur général présente un résumé des courriels reçus au cours des 30 derniers jours et dépose un rapport détaillé, au nom de l'équipe administrative, portant sur les dossiers en cours ainsi que sur les activités et suivis administratifs. Il fait également une mise à jour des nouveaux jours de collecte des déchets dans les différents secteurs de Belle-Baie, il répond également aux questions des membres du conseil.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance fut envoyé par courriel le 10 décembre.

11. FINANCES

11.1 Présentation - Budget 4e trimestre

L'analyste financière présente le rapport financier du 4e trimestre du fond de fonctionnement général et du fond du fonctionnement, eau et égouts.

12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Pouvoir du conseil - Propriété située au 1083 rue Bryar, secteur Beresford

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

ATTENDU QUE Mike Scott souhaite acquérir la propriété portant le NID 20282141, située au 1083 rue Bryar, secteur Beresford et qu'il désire construire une habitation unifamiliale sur ce lot;

ATTENDU QUE ce terrain, situé dans une zone résidentielle à faible densité (R2-1), ne donne pas directement sur une rue désignée, n'est pas desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout, et comprend un marais côtier;

ATTENDU QUE la section 5.6 du Plan municipal et l'article 3 de l'Arrêté de zonage de Beresford prévoient que le conseil municipal peut refuser l'édification d'un bâtiment si des mesures satisfaisantes n'ont pas été prises pour le desservir

en énergie électrique, eau, égout, voies d'accès et autres services, conformément à l'alinéa 34(3)d) de la Loi sur l'urbanisme;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal déclare que l'installation d'un système municipal d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'amélioration de la rue Bryar aux standards d'une rue publique entretenue ne sont pas nécessaires pour desservir la propriété identifiée par le NID 20282141.
2. Cette décision est conditionnelle aux éléments suivants :
 - Que le requérant signe une entente de renonciation aux services municipaux d'eau, d'égout et d'entretien routier pour cette propriété;
 - Que la construction de l'habitation unifamiliale soit réalisée à l'extérieur du secteur potentiellement inondable, tel qu'illustré à l'annexe D du mémorandum;
 - Que le propriétaire soit responsable d'assurer l'accessibilité aux services d'incendie, incluant le maintien d'un accès praticable pour les véhicules d'urgence en tout temps;
 - Que la municipalité ne fasse aucun entretien, ni déneigement, de l'accès privé, de la rue Bryar ou du droit de passage, lesquels demeurent entièrement à la charge du propriétaire;
 - Que la municipalité ramasse les bacs de déchets et de recyclage que le long de la route désignée.
3. Que l'inspecteur des bâtiments soit autorisé à considérer la demande de permis de construction comme réputée conforme aux exigences d'aménagement, une fois les conditions ci-dessus remplies.

Motion adoptée

12.2 P2023-02 - Politique de tarification

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Il est proposé que la politique P2023-02 – Politique de tarification soit modifiée comme suit :

Sous la section Urbanisme :

Ajouter des frais applicables aux services rendus par le service de l'urbanisme;

Sous la section Administration :

Ajouter les frais relatifs à l'émission des certificats de dette, dans un souci d'uniformisation. Procéder également à une mise à jour des frais liés à l'arrêté 2025-04 – Arrêté concernant les marchands, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles.

Sous la section Finances :

Modifier les montants des redevances d'usage des services d'égout sanitaire et du service d'aqueduc, et ajouter les frais prévus à l'arrêté 2025-08 – Arrêté concernant les services d'eau et d'égout.

Sous la section Services policiers :

Modifier le montant des frais liés aux dossiers de sécurité afin de préciser que des frais s'appliquent lorsque les demandes sont effectuées en ligne, tandis qu'aucuns frais ne sont exigés lorsque les demandes sont faites en personne au poste de police.

Qu'il soit donc résolu que les modifications susmentionnées entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Motion adoptée

12.3 Tenue d'une 2e audience publique - Nouveau plan municipal et arrêté de zonage

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par A. Noël, conseillère

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie élabore actuellement un nouveau plan municipal et un nouvel arrêté de zonage ;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, une audience publique doit être tenue afin de permettre aux citoyens de présenter leurs commentaires ou objections concernant le projet ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié de tenir une deuxième séance d'audience publique afin d'assurer une plus grande participation du public et de favoriser la transparence du processus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie tienne une deuxième audience publique dans le cadre du processus d'adoption du nouveau plan municipal et de l'arrêté de zonage, le mercredi 7 janvier 2026, à 18 h 30, au Club de l'âge d'or, situé au 2057, route 322, secteur Robertville, Belle-Baie.

Motion adoptée

12.4 Transfert du fonds de réserve fonctionnement eau et égout au fonds fonctionnement eau et égout

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent un transfert de 115 000 \$ du fonds de réserve fonctionnement eau et égout au fonds de fonctionnement eau et égout.

Motion adoptée

12.5 Procédures juridiques - Birch Grove Ltd

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par A. Bard-Lavigne, conseillère

QU'IL SOIT RÉSOLU que la firme d'avocats Chiasson et Roy soit autorisée à entreprendre, au nom de la Municipalité de Belle-Baie, des procédures juridiques à l'encontre de Parc Birch Grove Ltd, en vue du recouvrement de la somme de 477 772,45 \$, à ce jour, correspondant aux frais d'eau et d'égout relatifs aux propriétés identifiées par les NIDs 20543385 et 20266953.

Motion adoptée

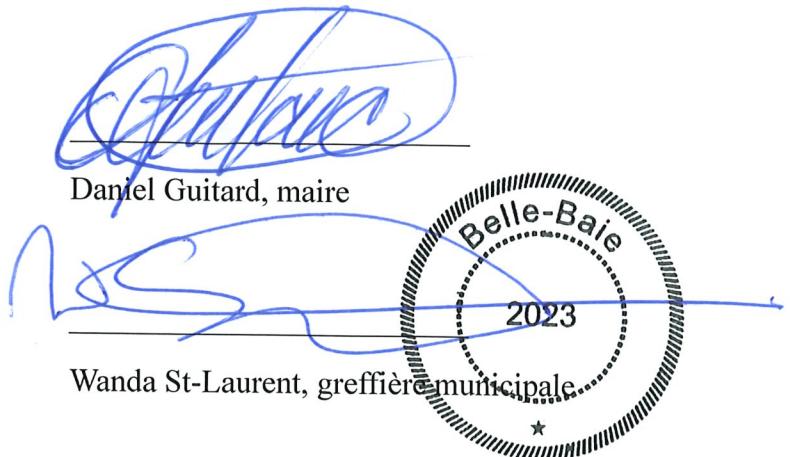
13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

Le maire offre ses vœux de la saison à l'ensemble des personnes présentes ainsi qu'à celles qui suivent la séance en différé.

La séance fut levée à 20 h 50.



Daniel Guitard, maire

Wanda St-Laurent, greffière municipale

Belle-Baie
2023
*